

**Commission départementale  
de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers**  
**Compte rendu **modifié** de la réunion du 9 mars 2023**

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est tenue à la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche, le 9 mars 2023, sous la présidence de M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet d'Avranches.

Liste des participants :

M. Karl KULINICZ	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Valérie NOUVEL	Représentante du Conseil départemental
M. Léon DOLLEY	Maire de Beslon
M. Hubert LEFEVRE	maire de Rauville-la-Bigot
M. Marc LECOUSTEY	Représentant de la Chambre d'Agriculture
M. Thierry CHASLES	Représentant de la FDSEA
M. Daniel LECOMPAGNON	Représentant des propriétaires ruraux
M. Émilien LEROY	Représentant des Jeunes Agriculteurs
M. Pierre AUBRIL	Représentant la Confédération Paysanne
M. Michel DE TARADE	Représentant des propriétaires forestiers
M. Alain MILLIEN	Représentant de Manche Nature
M. Joël BELLENFANT	Représentant de Terre de Liens
M. Patrick DACHEUX	Représentant du GRAPE

Mme Hélène GARBIN	Chambre d'agriculture
Mme Coralie LAFRECHOUX	Conseil départemental
Mme Christelle SIGNOL	Direction départementale des territoires et de la mer
Mme Vanessa CARRERE	Direction départementale des territoires et de la mer
Mme Cassandra SIMON	Direction départementale des territoires et de la mer
M. Marc GAIDIER	FDSEA
M. Franck HALLEY	Direction départementale des territoires et de la mer

Étaient invités :

M. LENORMAND, M. BOINOT et Mme JACQUET (projet Hommage aux héros)  
Mme AUBIN, pétitionnaire de Courcy  
Mme MARIETTE, pétitionnaire de Surtainville  
M. LEVAST, pétitionnaire de Besneville  
M. HAMELIN, pétitionnaire de La Hague( Digulleville)  
M. PASCOT, pétitionnaire de Genêts  
Mme DESMOTTES, pétitionnaire de la Chapelle-Cecelin

Pouvoirs:

M. Gérard BAMAS (Fédération des chasseurs) a donné son pouvoir à M. Thierry CHASLES (FDSEA).  
Mme Chantal JEAN ( Coordination rurale) donne son pouvoir à M. Joël BELLENFANT (Terre de Liens).

Le quorum est atteint.

## Approbation du compte rendu de la CDPENAF de février 2023

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
15	1	

La CDPENAF adopte le compte-rendu de la CDPENAF de février 2023.

### Proposition d'auto-saisine par la confédération Paysanne, Terres de Liens Normandie et le GRAPE sur le permis d'aménager pour le projet dit « Hommage aux héros » sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville (L.112-1-1 du CRPM)

Après discussion, la CDPENAF s'auto-saisie à l'unanimité sur le permis d'aménager pour le projet dit « Hommage aux héros » sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville.

### Proposition d'auto-saisine par la confédération Paysanne, Terres de Liens Normandie et le GRAPE sur la déclaration préalable pour la construction d'un local technique destiné à accueillir des équipements de télécommunication sur la commune de Saint-Senier-de-Beuvron

Après discussion, la CDPENAF s'auto-saisie à l'unanimité sur la déclaration préalable pour la construction d'un local technique destiné à accueillir des équipements de télécommunication sur la commune de Saint-Senier-de-Beuvron pour émettre un avis.

### Avis sur le dossier de compensation collective agricole pour le projet dit « Hommage aux héros » sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-Petitville (article D.112-1-21 du CRPM)

La CDPENAF a deux mois pour transmettre un avis motivé à M. le préfet suite à sa saisine intervenue le 1<sup>er</sup> mars dernier.

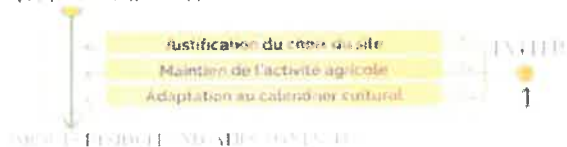
Le porteur de projet présente son dossier de compensation collective agricole d'un montant de 300 642 €. Le projet « Hommage aux Héros » cumule les trois conditions d'application du décret n°1190 2016 relatif à la compensation agricole collective, il est donc soumis à la réalisation de l'étude préalable agricole.

## MESURES D'ENTRETIEN

En cohérence avec les enjeux agricoles et environnementaux du territoire

Echanges avec les 4 exploitations pour un maintien de l'activité agricole le plus longtemps possible

### LES NOUVEAUX PROJETS



### LES PROJETS EN COURS D'ÉTUDE





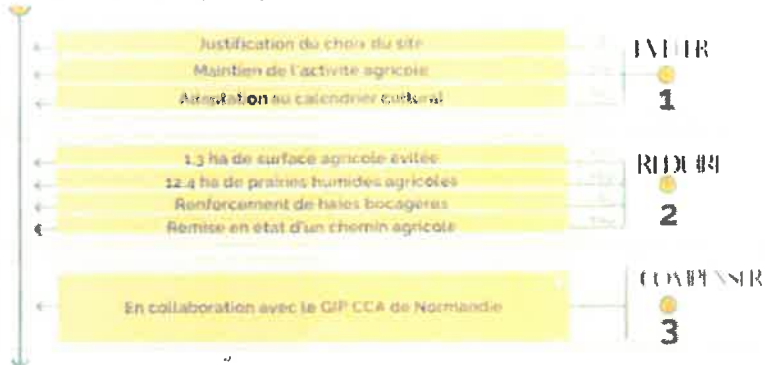
## CONCLUSION DES MESURES ITC AGRICOLES ENVISAGÉES

15,2 674 € de dépenses agricoles

147 208 € de dépenses agricoles temporaires

300 642 € de dépenses agricoles permanentes (hors ITC)

### EFFETS NEGATIFS DE PROJET



### EFFETS NEGATIFS ET LES BUDGETS DE COMPENSATION EFFECTIVEMENT

- Montant consigné à la Caisse des Dépôts et Consignation
- GIP CCA Normandie et MOE présenteront en CDPENAF un panel de projets agricoles collectifs et une proposition de répartition du montant consigné
- Déblocage des fonds après validation de la CDPENAF des projets agricoles et de la répartition des montants associés

Après discussion, il est proposé un avis défavorable sur le projet de compensation agricole collective dans l'attente de la présentation en CDPENAF d'un projet de convention technique et financière du porteur de projet avec le GIP CCA Normandie et des propositions d'actions concrètes de compensation agricole collective.

**La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le projet de compensation agricole collective dans l'attente de la présentation en CDPENAF d'un projet de convention technique et financière du porteur de projet avec le GIP CCA Normandie et des propositions d'actions concrètes de compensation agricole collective.**

### Avis sur la construction d'un hangar agricole sur la commune de Saint-Martin-le-Bouillant (L.111-5 du CU)

Après présentation du projet, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le permis de construire n°.050.518.22.J.0004 pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de Saint-Martin-le-Bouillant.

**La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

### Avis sur l'implantation d'un lieu de stockage réfrigéré pour les fruits et un espace de stockage pour les cageots sur la commune de Courcy (L.161-4 du CU)

Après présentation du projet, discussion avec la pétitionnaire, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le permis de construire n°.050.145.23.W.0001 pour l'implantation d'un lieu de stockage réfrigéré pour les fruits et un espace de stockage pour les cageots sur la commune de Courcy.

**La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur ce projet.**

### Avis sur un permis de construire d'une maison pour un exploitant agricole sur la commune de Surtainville (L.121-10 du CU)

Après présentation du projet, discussion avec les pétitionnaires, puis délibération des membres de la commission, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis

de construire n°.050.585.23.O.0001 pour la construction d'une maison pour un exploitant agricole sur la commune de Surtainville au motif que ce projet contribue au mitage de l'espace agricole. Un projet au nord-ouest de la parcelle cadastrée A 804 pourrait être envisagé.

**La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.585.23.O.0001 pour la construction d'une maison pour un exploitant agricole sur la commune de Surtainville au motif que ce projet contribue au mitage de l'espace agricole. Un projet au nord-ouest de la parcelle cadastrée A 804 pourrait être envisagé.**

**Avis sur un permis de construire d'une maison pour un exploitant agricole sur la commune de Besneville (L.161-4 du CU)**

Après présentation du projet et discussion avec le pétitionnaire, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.540.22.J.0014 pour la réalisation d'une maison pour un exploitant agricole sur la commune de Besneville au motif qu'il participe au mitage de l'espace agricole et naturel. Une implantation à côté de la bergerie du pétitionnaire sur la parcelle cadastrée D 238 devrait être envisagée.

**La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur ce projet au motif qu'il participe au mitage de l'espace agricole et naturel. Une implantation à côté de la bergerie du pétitionnaire sur la parcelle cadastrée D 238 devrait être envisagée.**

**Avis sur un permis de construire pour une unité de méthanisation sur la commune de Digulleville (L.121-10 du CU)**

Après présentation du projet et discussion avec le pétitionnaire, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le permis de construire n°.050.041.22.O.0108 pour la construction d'une unité de méthanisation sur la commune de Digulleville.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
12	4	

**La CDPENAF émet un avis favorable sur ce projet.**

**Avis sur un permis de construire pour un chai sur la commune de Genêts (L.121-10 CU)**

Après présentation du projet et discussion avec les pétitionnaires, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.199.23.J.0002 pour la construction d'un chai sur la commune de Genêts au motif que la nécessité agricole du projet à cet endroit n'est pas avérée et participe au mitage de l'espace agricole et naturel.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
3	10	3

**La CDPENAF émet un avis favorable sur ce projet.**

**Avis sur un permis de construire pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de Port-Bail-sur-Mer (Denneville) (article L.121-10 du CU)**

Après présentation du projet et discussion avec le pétitionnaire, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur le permis de construire n°.050.412.23.O.0002 pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de Port-Bail-sur-Mer (Denneville) au motif que ce projet contribue au mitage de l'espace agricole. Un projet sur la parcelle 4 respectant l'article A5 du règlement du PLU de Denneville pourrait être envisagé.

La CDPENAF émet un avis défavorable à l'unanimité sur le permis de construire n°.050.412.23.O.0002 pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de Port-Bail-sur-Mer (Denneville) au motif que ce projet contribue au mitage de l'espace agricole. Un projet sur la parcelle 4 respectant l'article A5 du règlement du PLU de Denneville pourrait être envisagé.

**Avis sur un permis de construire pour un bâtiment agricole sur la commune de La Chapelle-Cecelin (L.111-5 du CU)**

Après présentation du projet et discussion avec les pétitionnaires, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le permis de construire n°.050.121.22.J.0001 pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de La Chapelle-Cecelin.

La CDPENAF émet un avis favorable à l'unanimité sur ce permis de construire.

Quittant la séance, M. CHASLES donne son pouvoir à M. LEROY et M. LEFEVRE donne son pouvoir à M. DOLLEY.

**Avis sur une déclaration préalable pour la construction d'un bâtiment de stockage d'énergie sur la commune du Mesnil-au-Val (L.111-5 du CU)**

Après présentation du projet, il est proposé d'émettre un avis favorable sur la déclaration préalable n°.050.305.23.O.0001 pour la construction d'un bâtiment de stockage d'énergie sur la commune du Mesnil-au-Val.

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
14		1

La CDPENAF émet un avis favorable à ce projet.

**Tableaux des autorisations d'urbanisme au titre des articles L. 111-5, L. 161-4 et L. 121-10 du code de l'urbanisme**

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur les 28 dossiers présentés.

Commune régie par le Règlement National d'Urbanisme				
1	DP.050.029.23.J.0002	BARENTON	M.BORONAT Frédéric	Implantation d'une serre de culture maraîchère 80m²
2	PC.050.431.23.W.0003	REMILLY LES MARAIS	M.LENGRONNE Christophe	Construction d'un hangar avec des panneaux photovoltaïques sur toiture versant Nord et Sud 1802,54 m²
3	DP.050.591.23.J.0004	LE TEILLEUL	GAEC LA BULOTIERE	Installation d'un générateur photovoltaïque sur mât base = 6,25m² Panneau = 117,5m²
4	DP.050.582.23.J.0003	SOURDEVAL (Vengeons)	GEAC LE VAL représenté par M.PACEY Olivier	Implantation d'un générateur solaire au sol Panneau = 117,5m²
5	PC.050.060.23.J.0001	LA BLOUTIERE	Entr. Individuelle NOVE représenté par M.NOVE Jean-Baptiste	Construction d'un bâtiment agricole ouvert de stockage (matériel, foin, paille, céréales) 1716m²
6	PC.050.082.23.0002	BRICQUEBEC en COTENTIN	GAEC des TERRES NOIRES représenté par M.MICHEL Dominique et Stéphane	Construction bâtiment agricole avec toiture photovoltaïque et silos 1684m²
7	PC.050.062.20.J.0002-M01	BOISYVON	GAEC LA TOURNERIE représenté par M.LELANDAIS Florent	Extension d'un bâtiment agricole pour le stockage de fourrage et paille 620,8m²
8	PC.050.275.23.J.0001	LES LOGES SUR BRECEY	EARL LA BRUYERE représenté par M.JAMET Edouard	Démolition d'un hangar de stockage, création d'une stabulation génisse/vaches laies, construction d'un hangar de stockage matériel et création d'une réserve incendie 957m²
9	DP.050.542.23.J.0001	SAINT POIS	FREE MOBILE représenté par M.JAEGER Nicolas	Création d'un relais téléphonique mobile, installation d'un pylône 36m²
10	PC.050.398.23.W.0001	LE PERRON	GAEC DES LIOTS représenté par M.PACARY Francis	Construction d'un hangar de stockage de fourrages avec panneaux photovoltaïques 1446m²
11	PC.050.262.22.J.0002-M01	LA LANDE D'AIROU	GAEC DE L'AIROU représenté par M.MAUGER Clément	Extension de la stabulation 800 m², déplacement et extension de la fosse, déplacement de la réserve 30,7m de diamètre incendie 108m²
12	PC.050.197.23.W.0004	GAVRAY SUR SIENNE	EARL FOSSEY représenté par M.FOSSEY Jérémy	Extension d'une stabulation logettes pour 53 génisses avec 2 silos à aliments, pose de panneaux solaire sur la toiture 602m² et construction d'une fosse de béton de 2200m³
13	PC.050.195.23.J.0001	GATHEMO	GAEC de la bidosière	Construction d'un local de 123m² et extension d'une stabulation 150m²
14	PC.050.112.23.J.0002	LA CHAISE BAUDOUIN	GAEC FABLET/LEMARDELEY	Extensions d'un bâtiment de stockage 571m² et d'un couloir de distribution 70m²
Commune disposant d'une carte communale (Article L161-4 du code de l'urbanisme)				
15	PC.050.569.23.W.0001	SAVIGNY	El Mickaël HOMMET	Construction d'un bâtiment agricole à couverture photovoltaïque 1716m²
16	PC.050.095.23.W.0002	St EBREMOND DE BONFOSS	GAEC DE LA RETHORERIE	Extension bâtiment et aménagement de silos 603m²
17	PC.050.093.23.W.0001	CAMETOURS	EARL CIDRE LEMASSON	Construction d'un bâtiment à usage d'atelier cidricole 362m² et une extension en appentis pour le stockage de produits 44,84m²
18	PC.050.467.23.00001	VALOGNES (Saint-Flozel)	GAEC DE LA GRILLE représenté par M.JAUNET Pierre-Edouard	Construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage matériel + centrale photovoltaïque sur la couverture 1651m² Aménagement d'une centrale photovoltaïque sur la couverture d'un bâtiment agricole existant et deci de 120m³
19	PC.050.106.23.W.0001	CAVIGNY	EARL LEVAVASSEUR	Construction d'un bâtiment de stockage 431,88m²
20	DP.050.139.23.W.0003	CONDE-SUR-VIRE	M.QUETEL Olivier	Implantation d'un générateur solaire Base sous terre 5,29m² Panneau 75,92m²
21	PC.050.292.23.W.0005	MARIGNY-LE-LOZON	GAEC DU MERLE représenté par M.SALVEGRAIN Fabien	Constructions d'un bâtiment de stockage fourrage 675m², d'une plateforme silos 1800m² et d'une fosse de stockage du lisier 2500m³ et d'une DECI 120 m²
22	PC.050.092.23.W.0001	CAMBERNON	GAEC DE LA JOLIE VACHE	Extension de la stabulation pour la construction d'une fumière couverte et la couverture d'une table d'alimentation 200m², fosse circulaire de 300m³, mise en place d'une DECI 120 m²
23	DP.050.082.22.00052	BRICQUEBEC en COTENTIN	GAEC LECACHEUX	Réalisation d'une dalle de béton pour la pose de deux cellules à grains 18,2m²
24	PC.050.222.23.00003	GROSVILLE	EARL DES 4 ETANGS	Extension d'une stabulation 422,4m²
Commune littorale (Article L121-10 du code de l'urbanisme)				
25	PC.050.471.23.00002	St-GEORGES-de-la-RIVIERE	GAEC LAVALLEY-MESNIL	Extension de la stabulation 398,64m² + construction d'une fosse béton 108m²
26	PC.050.585.23.00002	SURTAINVILLE	GAEC CT2H représenté par M.HAMEL Thomas	Construction d'une stabulation logette de 120 places 1899,08 m² + fosse aménagement d'une DECI
27	PC.050.066.22.J.0072	JULLOUVILLE	M.FOLLAIN Germain	Construction d'un hangar à usage agricole 200m²
28	PC.050.403.23.W.0005	PIROU	Mme GUERRIN Marion	Construction d'un mélange et local de stockage 675m²

Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre d'abstentions
13	1	1

La CDPENAF émet un avis favorable sur les 28 dossiers présentés.

La prochaine commission se tiendra le jeudi 13 avril 2023.

La séance est levée à 18h15.

Le président de la CDPENAF,  
représentant le Préfet

